



# VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

## DECISION N°05-2023/17

### Remise en peinture et remplacement des sols pvc à la médiathèque de La Grand' Croix

#### Le Maire

*Publié sur le site internet de la commune le 05 mai 2023  
NOM prénom et qualité de l'auteur de l'acte : Luc FRANCOIS, maire*

**VU** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée

**VU** le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 et l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 sur la réglementation des marchés publics

**VU** l'article 2122-8 du code de la commande publique sur la passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** que la commune a fait une demande de devis pour la remise en peinture et remplacement des sols pvc à la médiathèque de La Grand' Croix

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires au paiement de cette commande sont inscrits au budget

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : après analyse de l'offre reçue, l'entreprise **DSL** (42800 RIVE-DE-GIER) est retenue pour un montant de 9 460.55 € HT soit 11 352.66 € TTC.

**Article 2** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont un extrait sera affiché en Mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20230504-05-2023-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Publication : 05/05/2023

le maire, Luc FRANCOIS

Fait à La Grand' Croix, le 4 mai 2023

Le Maire,  
Luc FRANÇOIS